

Commission départementale des finances
Mardi 1^{er} septembre 2026

Présents : Madame Maryline COMOR, et Messieurs Pierre LAVALARD, Pascal TRANQUILLE, Didier BARDET, Manuel RODRIGUEZ et Romain WARME.

Assistent à la réunion : Messieurs Christophe DEMUYNCK, Wilfried LECLERCQ.

Excusés : Messieurs Carlos FERREIRA, Joël LEVECQUE, Aurélien HAMEL et Christophe PENET.

Le bilan financier de la saison 2025/2026 est présenté sous réserves de derniers ajustements non significatifs par l'expert-comptable Fiducial et sous réserve de certification de ces comptes par le Commissaire aux comptes sous 15 jours.

Le bilan financier 2025/2026 et le prévisionnel 2026/2027 figurent en annexe du présent PV.

Résultat de l'exercice 2025/2026 :

Pierre Lavalard, Trésorier Général du DSF, présente le résultat de la saison écoulée.

- Les produits s'élèvent pour cette saison à 812.119 €
- Les charges s'élèvent quant à elles à 809.986 €

Le District de la Somme a donc réalisé un bénéfice net de 2.133 € pour la saison 2025/2026.

Informations et explications du compte de résultat :

- Recettes :

Certaines différences notables s'expliquent d'elles même :

- L'augmentation de la ligne « **Dossiers Discipline et amendes facturées aux club** ».
Cette partie comprend les amendes liées aux commissions Juridiques ainsi que les amendes Foot Animation (réserves, réclamations, joueurs suspendus, forfait et absence de feuille de plateau ou d'équipes en plateau).
L'application du « **Plan Stop Violence** » a multiplié le traitement administratif ayant pour conséquence des coûts supplémentaires affectés aux clubs malgré une baisse de 13% des cartons rouges par rapport à la saison 2024/2025. 78 instructions au lieu de 14 la saison passée, 106 auditions au lieu de 50...
- « **Matches de coupes et tournoi** » : Cette colonne devrait être vide, elle ne correspond aujourd'hui qu'aux éventuelles amendes transmises aux clubs car les déclarations de tournoi sont devenues gratuites et qu'il n'y a plus de ponction de 15% des feuilles de recette pour le DSF (le DSF laisse l'intégralité

des recettes pour le règlement des officiels, et le reliquat aux deux clubs en présence).

- « **Autres produits divers, indemnité Journalière et Dons** », cela comprend en les dons œuvres sollicités par les membres du DSF dont 6.566€ de frais de déplacement du Président (qui se retrouve dans la colonne Don des Charges)
- Dépenses :

Une somme non négligeable **d'achat de matériel et d'équipement** en grosse majorité en direction des clubs à hauteur de 103.180€. Ballons, équipements pour les finales, dotations pour les AG etc....

Les dépenses de gestion courante ont été relativement bien suivies.

A noter une augmentation des **coûts d'entretien du bâtiment** qui passe à 11.622 €. Cela a été évoqué dans les procès-verbaux du Comité directeur cette saison. L'extension s'affaisse et diverses opérations d'entretien et de stabilisation ont été entreprises.

Augmentation des **frais de déplacement toutes commissions**, 76.188€, qui s'explique entre autres par la désignation des délégués sur une quarantaine de matchs supplémentaires par rapport à la saison passée. De plus, la majorité des frais de délégation ont été supportés par le DSF contrairement aux saisons précédentes.

Augmentation également des « **Provision/Créances** » en raison d'une assignation reçue, mettant également la FFF et un club en cause. La somme sollicitée étant d'environ 36.000€, le DSF a provisionné en conséquence.

Christophe DEMUYNCK, met également en avant le ratio Charge du Personnel par rapport au Produit d'exploitation qui est de 45,03%. Ce qui est très bien.

Le résultat net est donc bénéficiaire à hauteur de 2.133,00€

Ce résultat ne tient pas compte de la valorisation du bénévolat à hauteur de 12.000 heures pour l'ensemble des commissaires du DSF.

Prévisionnel Financier 2026/2027 :

Il a été établi et validé par le Comité Directeur lors de sa réunion du 30/06/26.

Cependant, suite à l'arrêté des comptes 2025/2026, l'expert-comptable Fiducial, a souhaité actualiser le budget prévisionnel 2026/2027. Celui devra être approuvé par l'Assemblée Générale du 17/10/26.

A noter principalement une hausse des salaires bruts qui passe à 260.000€ à la suite de l'arrivée de Noémie en tant que Conseillère en développement et accompagnement des clubs.

Le Président précise aussi, qu'il y a une convention avec la FFF à hauteur de 25.000€ pour financer en partie ce poste. A cela s'ajoutera une aide conventionnelle de 8.000€ de la part de la LFHF.

Pas de question particulière des membres présents.

Le bilan financier 2025/2026 est validé par les membres en présence et sera soumis au Commissaire aux comptes pour validation. Le prévisionnel est également validé.

Divers :

- **En amont de la réunion, le président a sollicité les membres concernant l'absence des clubs de D3 à la réunion de reprise de saison pour les clubs évoluant en seniors de la D1 à la D3 :**

Il propose conformément aux règlements que les clubs non présents ne soient pas pénalisés de l'amende de 100€. En effet, c'est la première fois qu'ils sont sollicités pour participer à cette réunion, ils sont peut-être passés à travers. 17 clubs sont concernés. Il avance qu'ils seront cependant écartés des récompenses liées à la charte de l'éthique, conformément au règlement.

L'ensemble des membres valident cette proposition.

Il est rappelé que les clubs de D1 et D2 absents ne sont pas concernés par cette décision.

- **Changement d'expert-comptable :**

Le Président explique qu'il y aura un changement d'expert-comptable pour la prochaine saison. En effet, Christophe DEMUYNCK qui a cette fonction, est devenu Président de l'ESC LONGUEAU cet été.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le DSF travaillera désormais avec une autre agence Fiducial non gérée par Christophe. Remerciement à Christophe DEMUYNCK et ses équipes pour leur travail.

- **Données sur les licences :**

Le Président transmet quelques chiffres concernant l'avancement des licences au sein du DSF.

Il met en avant le taux de nouvelles licences de 12%, un taux de renouvellement de 75%, et 13% de mutation.

Actuellement 1.969 mutations ont déjà été demandées par les clubs du DSF, avec un coût moyen de 90€ actuellement, on est à plus de 177.000€. Cette somme est astronomique, on est à plus de 1.100€ de moyenne par club uniquement en frais de mutation...

Le Projet Club devient plus qu'important pour les clubs afin de se structurer, à tous les niveaux.

Le Président
Pascal TRANQUILLE

Le Secrétaire de séance
Romain Warmé

